

CONTRAT DE PRESTATION
TROTTINETTE ÉLECTRIQUE TOUT TERRAIN

Le présent contrat de prestation est conclu entre TROTT'IN LANDES et :

Nom et prénom du signataire (tuteur légal / resp. groupe) :

NOM et Prénom de tous les autres participants, séparés par une virgule (si mineur, merci de préciser l'âge) :

Adresse Mail :

Tél :

Code postal :

Ville :

Pays :

Prestation :

Le port du casque (fourni si le client n'en possède pas) et des chaussures fermées (type basket) sont OBLIGATOIRES pour tous les pratiquants.

Les genouillères, gants et coudières (non fournis) sont recommandés par l'entreprise TROTT'IN LANDES pour les mineurs et les majeurs.

Les manches longues, les pantalons et le port de lunettes sont très fortement conseillés. Les pratiquants doivent être dans la pleine possession de leur capacité physique et mentale et sous aucune emprise d'alcool ou de stupéfiants. Les femmes enceintes ne sont pas acceptées. En signant ce document, la cliente certifie ne pas être enceinte. Toute omission ou tentative de fraude à ce sujet, ne pourra en aucun cas faire l'égard de poursuites à l'encontre de Trott'in Landes.

En cas de non-respect de ces règles et des consignes de sécurité indiquées par TROTT'IN LANDES, l'entreprise se réserve le droit d'annuler la prestation sans remboursement.

TROTT'IN LANDES s'engage, au travers d'un briefing de sécurité initial, à donner aux clients les consignes de sécurité à respecter pour le bon déroulement de la balade et à expliquer le fonctionnement de la machine .

Le client s'engage :

- A respecter scrupuleusement toutes les consignes données par les moniteurs (suivre la trace, la vitesse, les positions de conduite pour aborder les différents passages, les consignes de freinage...).
- A avoir une conduite respectueuse de la sécurité des autres utilisateurs, de lui-même, et de l'environnement. - A respecter le code de la route ainsi que le bon comportement sur la piste cyclable.
- A respecter le matériel mis à sa disposition et à payer le montant des dommages éventuels qu'il pourrait causer.

Le jour de la balade, le responsable de groupe déposera pour cela **une caution de 500 €** et s'engage à payer le complément si le montant des dégâts causés était supérieur (selon les tarifs catalogue en vigueur du fournisseur de TROTT'IN LANDES : Société TROTRX, 984 route de la courtoise, 84210 St Didier).

Le signataire reconnaît expressément :

- Avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente / Décharge de responsabilité de TROTT'IN LANDES et les accepter sans réserve - Être parfaitement informé et conscient des risques inhérents à la pratique des sports mécaniques et plus particulièrement en trottinette électrique tout terrain, pour lui et les personnes tiers.
- Avoir les capacités intellectuelles et physiques nécessaire à la pratique de ces activités - Ne pas être sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants
- Ne pas être enceinte

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 – Application et opposabilité des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent toutes les balades fournies par l'entreprise TROTT'IN LANDES. La réservation du client implique son acceptation entière et sans réserve aux présentes CGV qui prévalent sur toute autre document tel que prospectus, catalogue, site internet de l'entreprise TROTT'IN LANDES et qui n'ont qu'une valeur indicative. Aucune condition dérogeant aux présentes CGV ne peut être opposable à l'entreprise TROTT'IN LANDES. Lorsqu'un devis est établi par l'entreprise TROTT'IN LANDES, il constitue les conditions particulières venant compléter les présentes CGV.

Article 2 – Exécution du contrat

L'exécution de la prestation dépend de certaines conditions météorologiques et techniques indépendantes de l'entreprise TROTT'IN LANDES.

Dans le cas où l'entreprise TROTT'IN LANDES considèrerait que ces conditions ne sont pas réunies, la prestation sera reportée à une date ultérieure convenue avec le client.

Le paiement se faisant sur place, le jour de la balade, aucun remboursement n'est prévu pour cause météorologique.

Article 3 – Responsabilité du client

Le choix et l'achat d'une prestation de service sont placés sous l'entière responsabilité du client qui déclare connaître et avoir pris toutes les dispositions nécessaires concernant l'âge et conditions physiques relatives à la balade commandée. Les balades sont ouvertes à partir de l'âge de 12 ans avec le guide et muni de la présente décharge ainsi qu'un adulte jugé apte par le guide à gérer l'enfant. Pendant toute la durée de la prestation les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents ou du responsable légal présent qui useront de leur autorité légale pour faire respecter les consignes du guide en balade.

Le client déclare être informé et conscient des risques inhérents aux sports mécaniques et des dangers particuliers, pour lui, pour ses enfants et pour les tiers, en particulier en cas de non-respect des consignes de sécurité délivrées lors du briefing de sécurité initial (respect de la trace, distance de sécurité, vitesse excessive, interdiction de dépasser, gestion des organes de commande des matériels, frein accélérateur...).

Article 4 – ASSURANCES

Les participants ont l'obligation d'être personnellement couvert par leur propre assurance "Responsabilité Civile".

Tout incident ou accident reste à sa charge. En cas d'accident, dommages à autrui, aux biens ou à un tiers, pour des cas IMPUTABLES à l'entreprise TROTT'IN LANDES, la responsabilité de celle-ci se limite exclusivement à la couverture prévue par sa compagnie d'assurance (Wizzas, AXA France IARD). L'entreprise décline toute responsabilité en cas de vols, dommages corporels ou matériels. Aucune réclamation, ni recours ne seront engagés à l'encontre de l'entreprise TROTT'IN LANDES. Tous dommages aux personnes présentes lors de la balade, aux tiers, ou aux biens, notamment liés à un défaut de respect de ces consignes, sera de la seule responsabilité du client, qui engage sa responsabilité civile personnelle ou, à défaut, son assurance personnelle. Toute responsabilité de l'entreprise TROTT'IN LANDES étant alors exclue.

En cas de non-respect des consignes, la prestation pourra purement et simplement être arrêtée par le guide sans aucune possibilité de remboursement.

Il en sera de même pour tout client considéré physiquement ou intellectuellement comme inapte à l'exécution de la prestation (ébrété, fatigue excessive, douleur physique etc...).

Pour les balades, une **caution de 900 € par groupe de 4 personnes** est demandée avant le début de l'activité.

Cette caution sera réalisée par chèque bancaire et constitue une garantie des détériorations du bien utilisé ou des pertes de matériel imputables au client.

Cette somme sera encaissée en cas de casse, accident, perte ou détérioration de matériel du fait du client sans préjudice du remboursement total des frais occasionnés.

En conséquence, les dommages causés sur le véhicule par le défaut de maîtrise d'un client ne sont pas couverts et devront être pris en charge par celui-ci, éventuellement au-delà de la caution initiale. Il appartient au client de contracter toute assurance complémentaire qu'il jugerait utile à ce titre. Dans les meilleurs délais, TROTT'IN LANDES adressera une copie du devis de réparation ou remplacement à fin de remboursement par le client. Une facture acquittée sera adressée par la suite après encaissement du règlement du client.

En cas de bonne conduite et si, et seulement si le matériel est retourné en bon état de fonctionnement, sans défaut matériel ou électronique, le chèque de caution sera restitué à son propriétaire et détruit.

Article 5 – Déroulement de la prestation

Afin de permettre à l'entreprise TROTT'IN LANDES d'exécuter les prestations dans les meilleures conditions, le client s'engage à être présent à l'horaire qui lui a été indiqué lors de sa réservation. L'heure de rendez-vous tient compte d'une période de 15 min avant le début réel des activités, cette période étant indispensable à l'établissement des différentes formalités administratives, à l'équipement des participants et à la tenue d'un briefing initial durant lequel seront données les consignes de sécurité ainsi que la formation nécessaire au maniement des engins.

Il est rappelé que la prestation et le temps de balade prennent en compte le briefing de sécurité de départ. Aucun client ne pourra exécuter la prestation sans avoir suivi l'ensemble des conseils et consignes de sécurité, de telle sorte qu'en cas de retard non rattrapable, la prestation ne sera pas assurée, la prestation devant néanmoins être réglée en totalité à TROTT'IN LANDES à titre de préjudice.

Article 6 – Droit à l'image

Le signataire autorise sans réserve l'entreprise TROTT'IN LANDES à disposer pleinement et irrévocablement des photographies et autres images le représentant. Ces photographies sont destinées à être reproduites, représentées et/ou adaptées, en tout ou partie, s'il y a lieu sur les affiches, les flyers, les vidéos publicitaires ou les sites internet de l'entreprise TROTT'IN LANDES dans le cadre de la publicité. Cette autorisation gracieuse vaut pour le monde entier et sans limite de durée. Par la présente, je reconnais ne pas prétendre à une réparation d'un préjudice quel qu'il soit du fait de l'utilisation de mon image. Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Article 6 – Obligations de TROTT'IN LANDES

L'entreprise TROTT'IN LANDES ne peut être tenue responsable des éventuels retards de la prestation dus à toutes raisons indépendantes de sa volonté telles que des conditions météorologiques défavorables, la modification de la réglementation, le retard dans les transports, la force majeure, les grèves, ainsi que du non-respect des consignes de sécurité, ni de leurs conséquences directes ou indirectes à l'égard du client.

En cas d'événement pouvant entraîner la responsabilité de la part de l'entreprise TROTT'IN LANDES, le client s'engage à l'en aviser immédiatement par lettre recommandée avec avis de réception dans les 48 heures.

Article 7 – Droit de rétractation

Conformément à l'alinéa 12 de l'article L.221-28 du code de la consommation – Sanctions L.242.13, le droit de rétractation ne s'applique pas dans le cadre d'une réservation en ligne portant sur une activité de loisir à une date ou une période déterminée

Article 8 – Informations concernant la société

Entreprise TROTT'IN LANDES
40660 MESSANGES
Tél : 07.67.45.25.05
SIREN : 881 198 766
RCS DAX
Adresse mail : trottinlandes@gmail.com

Fait à

Le / /

En cochant la case ci-dessous, vous reconnaissez avoir pris connaissances des conditions générales de vente et du contrat de prestation de l'entreprise TROTT'IN LANDES et les accepter sans réserve (obligatoire pour participer à l'activité).

Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des documents ci-dessus et accepte de les signer électroniquement. **(MERCI DE BIEN VOULOIR COCHER LA CASE)**

NOM :

Prénom :